

## Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

**Christopher Majka – *Democracy: Vox Populi***

Je vous remercie beaucoup de m'offrir cette chance de m'exprimer. Je me présente : Christopher Majka, directeur de Democracy: Vox Populi, groupe de revendication s'intéressant aux questions de démocratie et de droit électoral. J'ai également longtemps participé à des groupes tels que le Mouvement pour la représentation équitable au Canada, Représentation équitable en Nouvelle-Écosse et Project Democracy, autant d'organisations engagées dans la réforme électorale et politique.

J'aimerais commencer par insister sur l'importance fondamentale de la réforme électorale pour l'avenir de la démocratie canadienne. L'idée qu'il revient aux citoyens de déterminer la gouvernance d'une nation est un concept révolutionnaire qui trouve son origine à Athènes, au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. Pendant plus de 2500 ans, elle se répandra de par le monde, tout en évoluant en chemin. Dans l'Athènes antique, seuls les propriétaires terriens libres de sexe masculin de 20 ans et plus étaient habilités à voter.

Au Canada, le vote au scrutin secret apparaît en 1874; l'admission des femmes au suffrage suivra en 1918. En outre, des restrictions au droit de vote persisteront pendant longtemps au Canada, fondées sur la richesse personnelle, la religion, la race et l'ethnicité. Aujourd'hui, elles ont toutes été éliminées et nous reconnaissons qu'elles sont incompatibles avec l'image d'une société inclusive, égalitaire et juste. Il reste toutefois *bel et bien* un obstacle majeur : le système électoral majoritaire uninominal à un tour.

Il est aisé de comprendre comment il a vu le jour. De 1867 à 1920, il n'y a effectivement que deux partis politiques, les Conservateurs et les Libéraux (sauf lors de la toute première élection, en 1867, lorsque les Anti-confédérés, sous la houlette du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, ultérieurement lieutenant-gouverneur, Joseph Howe, forment brièvement un bloc distinct au Parlement). Dans un régime à deux partis, le système électoral majoritaire à un tour produit un résultat acceptable sur le plan démocratique, et ce sera effectivement le cas de notre pays pendant le premier tiers de son existence.

Toutefois, en 1921, les partis Progressiste et United Farmers font leur apparition et, depuis – presque un siècle –, il n'y a plus jamais eu moins de trois – quand ce n'était quatre ou cinq – partis politiques représentés au Parlement. La prolifération des partis caractérise l'évolution de la démocratie aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles et constitue un développement favorable auquel il convient d'harmoniser notre système électoral.

Comprendre la raison pour laquelle le scrutin majoritaire uninominal à un tour échoue dès qu'il y a plus de deux partis n'a rien de sorcier sur le plan mathématique. Plus le nombre de partis est grand, moins le résultat des élections est représentatif, en raison de la répartition des voix. Étant donné que le résultat est uniquement déterminé par le classement du candidat, tout vote pour un candidat autre que le premier finaliste

*Christopher Majka – Democracy: Vox Populi*

équivalait *de facto* à une voix pour le gagnant. Il en résulte un résultat très peu représentatif, où la répartition des élus peut diverger fortement du soutien réel manifesté par la population à l'échelle du pays. Ainsi, un parti qui bénéficie d'un solide soutien populaire, mais qui arrive deuxième numériquement dans de nombreuses circonscriptions, voit fortement réduites ses chances d'être représenté. Pire, les partis qui arrivent troisièmes ou quatrièmes – même s'ils peuvent avoir récolté des centaines de milliers de voix – n'ont que des chances infimes d'accéder au Parlement.

Voilà qui est problématique pour la santé démocratique du pays. D'abord, parce qu'il est légitime de s'attendre à ce que le Parlement représente équitablement le spectre complet des opinions politiques du pays. Ensuite, étant donné la pluralité de l'arène politique, les résultats d'un scrutin majoritaire uninominal à un tour donnent aux électeurs l'impression que de nombreuses voix sont gaspillées – que les convictions politiques n'ont aucune expression démocratique significative. Les perdants peuvent avoir le sentiment que le système leur a usurpé leurs voix. Il est tout à fait compréhensible que cette situation mène au cynisme politique, lequel n'est jamais favorable à la santé politique d'un pays, tout particulièrement du point de vue des jeunes électeurs.

Au Canada, le taux de participation a diminué au cours des 50 dernières années, de près de 80 % sur la période de 1958 à 1963, à 58,8 % en 2008, avant de rebondir à 68,5 % en 2015. Élections Canada ne fait le suivi du taux de participation chez les jeunes que depuis l'année 2000, mais sur cette période, le taux de la tranche des 18 à 24 ans s'est établi à une moyenne de 44,1 %, contre 62,5 % pour le taux de participation générale, c'est-à-dire presque un tiers de moins. Je ne prétends pas que le scrutin majoritaire uninominal à un tour est seul responsable de ce déclin, mais certains signes portent à croire que le manque de représentativité des résultats contribue au rejet de la participation électorale et de l'engagement politique.

Le Canada n'était pas seul dans cette situation et bon nombre de démocraties matures et stables parmi les pays développés ont adopté de meilleurs systèmes électoraux. En effet, parmi les nations concernées, seuls le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis restent attachés au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Partout ailleurs, des systèmes de représentation proportionnelle (RP) sont employés – aux dernières nouvelles, dans 94 pays. Dans ces pays, les électeurs sont parvenus à maîtriser et à utiliser la représentation proportionnelle; il n'y a aucune raison de croire qu'elle aurait moins de succès auprès des Canadiens.

Il existe plusieurs approches différentes de la représentation proportionnelle – scrutin de liste, système mixte avec compensation proportionnelle, mode de scrutin à vote unique transférable – et diverses façons de les mettre en œuvre. Leurs avantages respectifs sont largement débattus, mais je ne vais pas me lancer dans ma propre analyse, étant donné qu'à mon avis, la question la plus pressante est de mettre en œuvre la représentation proportionnelle et non, par exemple, un système de scrutin préférentiel. Selon moi, les systèmes électoraux fondés sur la pure proportionnalité, par exemple ceux d'Israël ou de l'Italie, ne conviendraient pas au contexte canadien.

Il importe de fixer un seuil de représentation parlementaire – le chiffre de 5 % est souvent utilisé, même si certains pays peuvent l'abaisser à 2 ou 3 %. Il est défendable sur le plan démocratique qu'une inclination politique ne soit pas tenue d'atteindre le seuil d'acceptation pour avoir accès à la tribune qui détermine la ligne de conduite d'un pays.

À mon avis, le maintien d'un lien géographique entre les représentants élus et l'électorat est également souhaitable. Il aide les électeurs à se sentir en communion avec « leurs » parlementaires et il se révèle utile au travail relatif à la circonscription comme à l'expression communautaire géographique – facteurs importants dans une nation aussi grande sur le plan géographique et aussi diverse sur le plan culturel que le Canada. Ces objectifs sont directement réalisables par la mise en œuvre du système mixte avec compensation proportionnelle, du scrutin à vote unique transférable ou du scrutin de liste.

Il est également utile de souligner le fait que, même si la réforme électorale n'est pas la panacée des problèmes politiques, elle peut contribuer fortement à rendre le climat politique plus productif. Avec le gouvernement minoritaire ou une coalition, résultat fréquent dans un système de représentation proportionnelle, les partis politiques sont obligés de collaborer. Quand plusieurs partis sont réunis autour d'une même table, tous ont leur mot à dire pour parvenir à une solution mutuellement acceptable. Si leurs représentants prennent collectivement les décisions, ils sont plus susceptibles de « s'identifier » au résultat, même si leurs partis respectifs n'ont pas obtenu toutes les concessions souhaitées. En bref, il en découle une meilleure gouvernance et une acceptation facilitée des décisions du gouvernement auprès du public.

En ce qui concerne le système de scrutin préférentiel, uniquement employé pour l'élection fédérale en Australie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (et pour l'élection présidentielle en Irlande), il mène à des résultats plus représentatifs que le scrutin majoritaire à un tour dans les contextes non partisans, par exemple, aux élections municipales ou aux élections internes des partis en vue de sélectionner le chef; dans un tel système, les deuxième et troisième choix sur les bulletins dont le premier choix est un candidat éliminé sont ajoutés aux décomptes des candidats en tête. Ainsi, le candidat gagnant est bien celui qui bénéficie du plus large soutien général, et non de la fraction de la population qui l'a retenu comme premier choix. Ce système demeure toutefois une approche de type majoritaire où le gagnant remporte la totalité de la mise; si elle convient à l'élection d'un poste unique, ce n'est certainement pas le cas pour une chambre de représentants, et elle ne règle en rien le problème de la représentation inéquitable.

Selon moi, il n'y a pas lieu d'organiser de référendum sur la question. Le Parti libéral du Canada a fait campagne sur la promesse explicite et prioritaire d'une réforme électorale. Il est temps de s'y mettre. Il est facile de conjecturer sur toutes sortes de difficultés que pourraient entraîner les nouvelles méthodes de scrutin (qui ne sont pour la plupart que des échappatoires) et le *statu quo* exerce toujours le même attrait de prime abord.

Il serait plus utile d'envisager un référendum *après* avoir laissé s'écouler un peu de temps suivant une réforme électorale, pour jauger la satisfaction du public. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, l'ancien système de scrutin majoritaire à un tour s'est vu remplacer par un système mixte avec compensation proportionnelle en 1996. En 2011, 15 années et six élections plus tard, les Néo-Zélandais se sont vus demander s'ils demeuraient favorables au système mixte avec compensation proportionnelle ou s'ils souhaitaient essayer un nouveau système (soit, retourner à l'ancien ou choisir une de trois autres options). Renseignés par l'expérience et dans une marge de 57,8 %, ils se sont exprimés en faveur du maintien du nouveau système.

Pour toutes les raisons qui précèdent, le choix pour le Canada devrait être clair. Dans l'intérêt d'une démocratie active et de l'équité de la représentation, nous appelons à la mise en œuvre d'un système de représentation proportionnelle.